

Per nemus umbrosum sibi construxere cavernas,  
Finitibus in Calabria : nam paupertate coacti,  
Non poterant cellas sublimi attollere tecto.

At princeps Calabria fungens dititione Rogerus,  
In nemus ire parat venatum. Læta juvenus.  
Retia rara ferunt, venabula, odora canunque  
Agrina deducunt, sonipes spumantia mandit  
Frena, ruunt equites cinctis ad terga pharetris.  
Postquam frondiferi ventum est ad culmina montis,  
Invia lustra patent, dejectæ a vertice saxi,  
Ecce feræ aufugiunt, et pulverulenta fatigant  
Crura jugis, vallesque petunt, camposque patentes.  
Tela sonant, clamantque viri, volitantque sagittæ.  
Dantque lyciscæ agiles saltus, cervosque sequuntur:  
Antra petunt ubi Bruno latet, sanctique sodales.  
Majestate virum moti, tellure cadentes  
Inflexere genu, caudasque movendo sub illis,  
Numen adorant, implent latratibus auras.  
Et dux errat equo mediis in vallibus atque  
Baubatus varios audit, forsanique reperit  
Credid aprum, aut aliquem descendere rupe leonem.

Insequitur cursu nuncque hos, nunc præterit illos.  
Ad latebras tandem pervenit, easque, lyciscas  
Aspicit oranti caudis applaudere sancto,  
Popliteque incurvo lixos accumbere terra.  
Mox descendit equo, faciem vultusque verendos  
Contemplatus, humi cecidit causamque requirit,  
Tam vasta audendi deserta tenere. Beatus  
Singula narravit doctor, verbumque salutis  
Protulit atque ducem superum calfecit amore.  
Mox fieri delubra jubet, cellasque domosque,  
Divitiasque dedit, terrasque ac oppida princeps,  
Jumenta atque pecus varium. Carthusia nobis  
Ista secunda fuit virtutibus inclyta multis.

Hinc dux Brunonis precibus, comitunque piorum  
Confusus sperabat opem, si quando necesse  
In dubiis quidquam bellorum eventibus esset.  
Hunc etiam nec spes, nec opinio vana fefellit,  
Quando quidem Capuæ dum muros undique circum  
Obsidet, agminibus late implens oppida multis :  
Sergius, excubiis noctis præfectus ab illo,  
Sancta datæ fidei violavit fœdera, falso

A Quæ juramento divum promiserat aris.  
Principi enim Capuæ tacita sub nocte latentes,  
Se patefacturum ad sibi credita castra Rogeri.  
Res infanda ! aditus animo promissit avaro.  
Jamjam nox aderat, qua proditor impius omnem  
Patraturus erat (ni obstarent numina) fraudem.  
Oppositæ stabant acies, properabat iniquus  
Sergius hostiles fartim introducere turmas.  
Dux tenuem in somnaum tunc declinarat ocellis.  
Bruno quiescenti (res admiranda), repente  
Astitit illacrymans, et scissis vestibus iras  
Denudans in eum Capuani militis, inquit :  
Surge, cape arma, vide, princeps, si numina cœli  
Teque tuosque velint a proditione parata  
Eripere. Attonitus somno sese excitat, agmen  
Excitat, ut, veri quid haberet visio, nosset.  
Arma capit, sicut strepitus, it clamor in auras.  
Anxia turba ducem sequitur, licet inscia motus  
Tam subiti, castris mox Sergius atque sequaces  
Aufugiunt, Capuamque petunt, dux impiger illos  
Persequitur Capuani obsant, pugnatur utrinque.  
Tela sonant telis. Tandem victore Rogero,  
Detexere dolos istis incursum, hostes  
Devicti captique. Memor certusque Rogerus,  
Quod Brunonis ope hanc fraudem evasisset, adivia  
Hunc, et ob id grata magnis cum vocibus egit.  
Non ego, Bruno inquit, sed, cœli missus ab axe  
Astans principibus, bellorum tempore fraudes  
Angelus, in somnis tibi præmonstravit iniquas.  
Bruno post longi victricis bella laboris,  
Cœlitibus sanctam delegit reddere mentem,  
Innocuumque animum cœnoso a carnis odore,  
Cujus et illustres obitus, sublimia passim.  
Agmina spirituum cantu venerat superne,  
Usque ad sidereos comitata fuere senatus.  
Qua Pater excelsos æterna pace triumphos  
Aspicit, et divos mira dulcedine vultus :  
Hic pro eremicolis magno dat vota Tonanti.  
Innumeris etiam post inclyta funera claret  
C Prodigis, nam fons vivus de fauce sepulcri  
Continuo emanat, multis languoribus aptus  
Curandis, et adhuc Brunonia lympa vocatur.

ANNO DOMINI MXXXVII.

GUIGO I

CARTHUSIÆ MAJORIS PRIOR GENERALIS QUINTUS.

NOTITIA.

(Histoire littéraire de la France, tom. XI, pag. 646.)

§ I. — Vita

Guigues, surnommé, selon les uns, du Châtel, selon les autres, du Pin, naquit, l'an 1083, d'une famille noble et vertueuse, dans le bourg de Saint-Romain, au diocèse de Valence, en Dauphiné (MART. amp. Coll. t. VI, p. 163; LABBE Bib. mas. t. I, pag. 639; An. Carth.; Mir. Script. pag. 431). Il reçut une éducation conforme à sa naissance et à la piété de ses parents. Sur le point de s'établir dans le monde, il le quitta (l'an 1107) pour aller s'ensevelir dans le désert

D de la Grande-Chartreuse. Le détail des vertus qu'il pratiqua dans cette sainte retraite n'est point du ressort de notre histoire. Nous nous bornerons à dire que l'étude, celle qui convient à un solitaire, ne fut point bannie de ses exercices. On sait que les premiers Chartreux employaient, à copier des livres, le temps que la prière leur laissait. Ce genre de travail plut infiniment à Guigues par la facilité qu'il lui procurait de se familiariser avec la parole divine et les plus beaux monuments de la tradition: Il amas-

sait ainsi, dans le silence, un trésor de savoir qu'il comptait ne devoir servir qu'à sa propre édification. Mais la Providence en avait autrement disposé. Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis son entrée en religion, que les pieux compagnons de sa retraite jetèrent les yeux sur lui pour le mettre à leur tête. La sagesse de son gouvernement fit voir que le Saint-Esprit avait présidé à ce choix. Puissant en paroles et en œuvres, il montra, par ses instructions, la voie qu'il fallait tenir et la fraya par ses exemples. L'ordre était encore renfermé dans la Grande-Chartreuse. La réputation de Guigues servit à l'étendre et à le multiplier. Pressé par des personnes de mérite et de crédit, il envoya successivement sept colonies de son désert en différentes contrées de la France. On a eu tort, néanmoins, de conclure de là, qu'il a été le premier général des Chartreux. D. Martène (*ibid.*, préf. n. 37) a solidement prouvé que les disciples de saint Bruno ne formèrent proprement un corps de congrégation que sous le successeur de Guigues, en 1140; que ce fut alors qu'ils commencèrent à reconnaître pour chef commun le prieur de la Grande-Chartreuse, et à tenir des chapitres généraux où tout se déterminait sans l'autorité de l'évêque diocésain. Mais ce qui manquait à Guigues du côté de la juridiction, il le regagna par l'attachement, la confiance et le respect que lui témoignèrent, en toute occasion, les monastères qui lui devaient leur établissement. Ses talents ne brillèrent pas moins dans l'économie des choses temporelles que dans le gouvernement des âmes. L'extérieur de la Grande-Chartreuse reprit une nouvelle face par ses soins et son habileté. Il en fit reconstruire les édifices renversés, l'an 1155, par un accident terrible, leur donna une meilleure forme, et y mit toutes les commodités nécessaires au maintien du bon ordre et aux besoins de ceux qui devaient les occuper (MART. *ibid.*, pag. 164; LABBE *ibid.*, p. 639).

Les progrès des Chartreux et la célébrité qu'ils acquirent de son temps et par ses soins ne lui inspirèrent aucun sentiment contraire à l'humilité. Il s'estima toujours, lui et les siens, au-dessous des autres moines, loin de regarder son ordre comme le centre et l'asile unique des vertus du cloître. Il eut pour celui de Cîteaux une vénération singulière dont il donna des preuves marquées en diverses rencontres. Ce fut par ses avis que Pons, seigneur de Lazare, au diocèse de Lodève, embrassa cet institut, l'an 1135, après s'être distingué dans le monde par sa valeur et son esprit (*Hist. du Languedoc*, t. II, p. 422). Etienne d'Obazine étant venu le consulter, la même année, sur l'observance qu'il devait établir dans sa maison, Guigues lui fit la réponse suivante (MAB. *Annal.*, LXXVI, n. 72) : « Les Cisterciens tiennent la voie royale. Leurs statuts peuvent conduire à toute perfection. Chez nous le nombre des personnes que nous pouvons admettre est fixé comme la quantité des fonds qu'il nous est permis de posséder. Pour vous qui avez déjà plusieurs moines sous votre gouvernement et qui êtes résolu d'y en ajouter beaucoup d'autres, vous devez préférer la vie cénobitique dont le mérite ne dépend ni du nombre de ceux qui la pratiquent, ni des possessions dont ils jouissent, mais de la religion et de l'exercice des vertus qu'elle prescrit. » Telle était la façon de penser modeste, équitable et désintéressée de Guigues.

Parmi les amis illustres que lui attira son mérite, on n'en voit point qui lui aient été plus étroitement unis que Pierre le Vénéral et saint Bernard. Non contents d'être en commerce de lettres avec lui, l'un et l'autre voulurent se procurer la satisfaction de le voir et de s'édifier au milieu de sa respectable communauté. L'abbé de Cluni fit souvent le voyage de la Grande-Chartreuse, du vivant de Guigues. Il est

bon de l'entendre, lui-même, raconter les charmes qu'il goûtait dans sa conversation : « Les fréquents entretiens, dit-il, que j'ai eus avec cet homme incomparable, m'enlevaient comme hors de moi-même. Ses paroles m'enflammaient comme si c'était été des étincelles sorties de sa bouche. Je ne tenais plus à la terre en l'écoutant, et toutes les idées de ce monde s'évanouissaient de mon esprit. »

Les dernières années de sa vie furent exercées par de fréquentes infirmités. Il suppléa, par son courage, aux forces qui lui manquaient. Mais enfin il succomba sous le poids de sa faiblesse, le 27 juillet de l'an 1137, dans la cinquante-quatrième année de son âge (BOLL. 1 Apr., p. 37).

#### § II. — *Scripta genuina.*

Guigues s'est distingué dans la carrière littéraire sous deux titres, celui d'éditeur et celui d'auteur. Ce qui lui mérita le premier fut principalement le soin qu'il prit de ramasser en un seul corps les lettres de saint Jérôme auparavant éparses en divers manuscrits, d'en corriger le texte grossièrement altéré par l'ignorance des copistes ou la malice des hérétiques, et d'en séparer celles qui portaient faussement le nom du saint docteur. Il rend compte de ce travail dans une lettre aux Chartreux de Durbon publiée, pour la première fois, dans les *Analecta* de D. Mabillon, p. 464, et insérée ensuite au sixième tome de la nouvelle édition de saint Bernard (BENX. *Op. nov. édit.* t. VI, p. 1056). Guigues nous y apprend qu'une pareille entreprise n'était pas son coup d'essai dans ce genre et qu'il avait déjà rendu le même service à d'autres Pères. « Entre les ouvrages des écrivains catholiques, dit-il, que nous nous sommes occupé à ramasser et à corriger, les lettres de saint Jérôme ont particulièrement fixé notre attention. Nous les avons fait rechercher de toutes parts, et après les avoir purgées, suivant le degré de lumières que Dieu nous a donné, des fautes et des mensonges qui s'y étaient glissés, nous les avons rédigées en un seul grand volume. Or, dans l'examen que nous en avons fait, quelques-uns nous ayant paru très-peu dignes d'un si grand homme, soit par la différence du style et des pensées, soit en consultant les écrits des autres docteurs, nous avons cru devoir les retrancher. » Il en nomme huit de cette espèce et donne les raisons de critique qui en démontrent la supposition. Nous ne pouvons dire s'il existe encore des exemplaires de cette édition manuscrite. Il serait aisé de les reconnaître à la lettre de Guigues aux Chartreux de Durbon, qu'il recommande expressément de mettre à la tête de son recueil pour lui servir de préface. Le nouvel éditeur de saint Jérôme n'indique aucun de ceux-ci, et il ne paraît pas que les bibliothèques des Chartreux lui aient fourni les plus légers secours pour la publication des œuvres de ce Père.

En qualité d'auteur, Guigues composa : 1° une grande quantité de lettres, dont six seulement, y compris celle que nous venons de rapporter, ont échappé aux injures du temps. La première, imprimée parmi celles de Pierre le Vénéral (*Bibl. Clun.*, pag. 654), est une réponse à cet abbé, lequel, en envoyant un crucifix au prieur de la Grande-Chartreuse, avait accompagné ce présent d'une lettre pleine d'estime et d'affection pour lui et pour toute sa communauté. Guigues témoigne être aussi reconnaissant du présent que confus de la lettre. Il conjure son ami d'être à l'avenir plus ménager de ses louanges envers des personnes qui en méritent si peu, de consulter autant leur intérêt que sa propre édification en leur écrivant et de craindre que par des expressions trop flatteuses il ne les expose, faibles comme ils sont, au danger de la vaine gloire. « Surtout, ajoute-t-il, dispensez-vous (c'est une grâce que je vous demande à genoux) d'honorer du nom de Père (1) un homme

(1) D. Mabillon (*Not. in Op. S. Bern.* n. 28) remarque que jusqu'au treizième siècle, le nom de

aussi indigne que je le suis de cette qualité. C'est assez, c'est même trop, que vous daigniez m'appeler votre frère, votre ami, votre fils. Le nom de serviteur serait encore au-dessus de ce qui m'est dû. Cette lettre est la seule que nous ayons de Guignes à Pierre le Vénéral. Mais il est certain qu'ils s'en écrivirent un très-grand nombre. *Scribebam ei frequenter*, dit l'abbé de Cluny en parlant de Guignes à saint Bernard, *et scpe cum eo . . . litteris familiaribus delectabar et eum in epistolis meis patrem nominabam* (*Ibid.*, p. 895 E).

La seconde lettre de Guignes, adressée à Hugues de Paganis, prieur et instituteur des chevaliers du Temple, renferme une instruction très-solide sur les devoirs de cette nouvelle milice (BERN. *Op.* t. VI, p. 1054). Elle fut écrite peu de temps après le concile de Troyes, tenu l'an 1128, auquel Hugues assista et où il obtint la confirmation de son ordre.

Sa troisième, écrite au pape Innocent, de la part de tous les solitaires de la Grande-Chartreuse, a pour objet les affaires de l'Eglise de Grenoble. Elle n'explique pas néanmoins la nature de ces affaires, parce que Hugues, abbé de Pontigni, qui en était le porteur, s'était chargé de les détailler au Saint-Père. Guignes se contente, sur ce sujet, d'exposer l'état de caducité de l'évêque Hugues, état qui le mettait presque au rang des morts par rapport à l'exercice des fonctions de son ministère. *Qui, quod sine lacrymis non scribimus, dissolutus morbis et senio inter defunctos, quantum ad episcopale spectat officium, potest annumerari*. De là il passe à ce qui regarde la personne d'Innocent et le schisme excité par Anaclet, son compétiteur. Il s'étend ensuite sur les prérogatives du Saint-Siège et finit par recommander à Sa Sainteté les deux ordres naissants de Cîteaux et Fontevrault. Cette lettre, ayant été remise au pape durant la tenue du concile de Reims, célébré l'an 1151, fut lue en pleine assemblée par Geoffroy, évêque de Chartres. Innocent et tous les assistants en parurent extrêmement satisfaits (MAR. AN. l. LXXV, n. 121). Elle est rapportée tout au long dans le second livre de la Chronique de Morigny (*Chr. Maur.*, pag. 379, ap. DUCHESNE script. *Her. Franc.* IV, 579).

La quatrième porte les noms de Hugues, évêque de Grenoble (Hugues II), de Guignes et de la communauté de la Grande-Chartreuse. Elle est adressée au concile assemblé à Jouarre l'an 1155, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire par rapport au meurtre commis en la personne de Thomas, prieur de Saint-Victor. La conformité de style que nous remarquons entre cette lettre et les autres de Guignes nous porte à croire qu'elle est également de lui, du moins pour les expressions. L'auteur insiste sur la nécessité de punir les meurtriers en faisant voir les suites funestes de l'impunité. Il ne s'agit point ici de peines séculières, mais de pénitence canonique. Guignes demande surtout que les chefs de l'attentat, qui étaient ecclésiastiques, soient privés de leurs bénéfices. Le concile fit droit à ces remontrances. Il parait par la réponse d'Innocent qu'on y exerça la même sévérité contre les assassins d'Archambaut, sous-doyen de l'Eglise d'Orléans. Jean Le Picard a le premier fait part au public de cette pièce dans les notes sur les lettres de saint Bernard (BERN. *Op.* vol. I, not. sus., p. 25). Le P. Labbe l'a reproduite dans le dixième tome des conciles (pag. 975).

La cinquième lettre est adressée au cardinal Haimeric, chancelier de l'Eglise Romaine (BERN. *Op.* t. VI, pag. 105, 1053). Ce prélat, étant venu à la Grande-Chartreuse, y avait contracté une liaison très-étroite avec Guignes. Celui-ci lui écrivit quelque temps après (vers l'an 1154) pour le remercier de sa visite.

Mais à son remerciement il crut devoir mêler un témoignage réel de sa reconnaissance, par des avis relatifs à la situation du cardinal et à l'état des affaires de la religion. Tout était alors en combustion par la guerre ouverte qu'Innocent et son rival commençaient à se faire, les armes temporelles à la main. Aussi attaché qu'Haimeric au parti du premier, le prieur de la Grande-Chartreuse ne pouvait néanmoins approuver les moyens violents que l'on mettait en usage pour rendre la paix à l'Eglise. Il croyait voir la source de cet abus dans les mœurs de la cour romaine. Accoutumée à imiter les cours séculières dans le faste et la mollesse qui leur sont propres, elle avait achevé, selon lui, de se confondre avec ces dangereux modèles, en se servant de leurs armes pour combattre ses ennemis. C'est sur quoi roule cette lettre, où Guignes s'attache à faire connaître au cardinal les deux ennemis intérieurs que l'homme a le plus à redouter, savoir, l'orgueil et la volupté. Il montre combien ces deux vices sont odieux par eux-mêmes et combien surtout ils sont déplacés dans des temps de calamité. Il rappelle à ce sujet la conduite des Juifs en pareilles occasions et, la comparant à celle des Chrétiens, il gémit de voir ceux-ci surpasser en dureté ce peuple grossier et charnel. « Car les Juifs, dit-il, avaient recours aux jeûnes et aux cilices pour fléchir la colère divine, tandis que nous, au milieu des périls qui nous environnent, et sous le poids des péchés dont nous sommes accablés, nous ne mettons aucunes bornes à notre orgueil et à notre sensualité. Ce n'est plus un mouton ni un veau que nous prenons dans le troupeau pour satisfaire notre avidité, c'est le troupeau tout entier que nous dévorons. Tels qu'Amalech, nous traînons une multitude innombrable d'hommes et de chevaux dont nous inondons tous les diocèses, saisissant tout ce qui tombe sous notre main, n'épargnant ni le profane ni le sacré, dépouillant les églises, renversant les autels, enlevant tables saintes, croix, images, calices, et pour quelle fin? Est-ce pour soulager les pauvres, fonder des monastères, racheter des captifs? Non certes, mais pour réunir des machines de guerre, pour solder des archers, des cavaliers, des fantassins et les employer à la ruine des Chrétiens; les employer, dis-je, à piller et égorger ceux pour lesquels nous devrions être prêts à sacrifier notre vie. O douleur inexprimable! Aujourd'hui les souverains pontifes et, à leur exemple, les autres pasteurs par toute la terre, ne rongissent pas d'armer le frère contre le frère, j'entends le Chrétien contre le Chrétien; et l'or du sanctuaire devient le nerf de ces funestes expéditions. Voilà les triomphes dont s'applaudit aujourd'hui l'Eglise notre mère, et l'aveuglement est tel que, la conscience souillée de meurtres et les mains teintes de sang, on monte sans hésiter à l'autel pour y célébrer les divins mystères. Ah! si l'on doit tolérer de pareils excès, qu'y a-t-il donc maintenant à reprendre? Je prévois néanmoins ce que vous allez me répondre. Ces armées, direz-vous, sont tirées du palais de l'empereur. J'en conviens. Mais plutôt à Dieu qu'elles y fussent toujours demeurées, au lieu d'être transportées dans les lieux saints! Car, lequel des deux vaut-il mieux, dites-moi, que l'Eglise donne des lois aux palais, ou qu'elle en reçoive elle-même du palais? Est-ce en effet aux palais que les Eglises ont été confiées pour les instruire, ou bien sont-ce eux-mêmes que les Eglises ont droit d'enseigner? Les palais ont-ils donné Jésus-Christ aux Eglises, ou bien ont-ils appris d'elles à le connaître? Ah! qu'il serait bien plus convenable que les rois reçussent de nos mains le cilice que d'emprunter nous-mêmes la pourpre des rois? Qu'il serait bien plus avanta-

Père ne se donnait, parmi les moines, qu'aux seuls abbés. C'est la raison pour laquelle notre auteur le refusait,

geux que nous leur communiquassions notre pauvreté, nos jeûnes, notre humilité, que d'adopter, comme nous faisons, leur avarice, leur délicatesse, leur vanité? » Le reste de la lettre est de la même force. Il paraît qu'elle n'avait pas été faite pour le seul Haimeric, mais pour toute la cour de Rome. Guigues le prie, au cas qu'elle ne fasse aucune impression sur les autres, de s'appliquer à lui-même les vérités qu'elle renferme. On a l'obligation à Horstius d'avoir tiré cette importante pièce des ténèbres pour la joindre à la seconde et à la troisième dans son édition des œuvres de saint Bernard. D. Mabillon lui a donné le même rang dans la sienne.

2<sup>o</sup> Guigues rédigea par écrit les coutumes de son ordre que saint Bruno s'était contenté de tracer de vive voix et par son exemple, laissant à la ferveur de ses disciples le soin de les maintenir et de les perpétuer. Ce fut par l'ordre du B. Hugues I<sup>er</sup>, son évêque, et, à la prière des trois prieurs des Portes, de Saint-Sulpice et de Meyria (environ l'an 1128), que notre auteur entreprit ce travail (FLEURY, *Hist. eccl.*, t. LXVII, n. 58).

Il déclare dans sa préface que jusqu'alors les Chartreux n'ont rien observé que ce qui est renfermé dans les Éptres de saint Jérôme et la Règle de Saint-Benoît. D. Mabillon tire de là sa principale preuve pour montrer que les premiers Chartreux ont reconnu saint Benoît pour leur Père (MAB. *An.*, t. LXXVI, n. 75); preuve qu'il renforce de l'autorité d'un ancien manuscrit dont le titre est : *Statuta Guigonis Carthusiae prioris et aliorum Patrum secundum regulam sancti Benedicti*. Mais l'auteur des *Annales des Chartreux* (*An. Carth. mss.*) soutient, au contraire, que ni saint Bruno, ni ses premiers disciples, n'ont jamais prétendu s'astreindre par préférence à aucune des règles monastiques établies avant eux, s'étant toujours réservé, dit-il, la liberté de prendre partout indifféremment, dans les écrits comme dans les exemples des anciens, ce qu'ils trouvaient de plus conforme à la perfection de la vie érémitique. C'est une question où le plan de notre Histoire ne nous permet pas d'entrer plus avant. Le corps de l'ouvrage est partagé en quatre-vingts chapitres, dont voici les endroits qui nous ont paru les plus dignes de remarque.

Cap. 1. Les frères dispersés un à un dans leurs cellules (ils étaient deux à deux sous saint Bruno) n'en sortaient, les jours ouvriers, que pour aller dire en commun vêpres et matines à l'église. Ils récitèrent le reste de l'office en particulier. Le samedi ils se confessaient au prieur ou à celui qu'il avait chargé de les entendre.

Cap. 34. Le dimanche après prime on s'assemblait dans le chapitre. La messe conventuelle se disait avant tierce, à moins que le célébrant n'eût quelque cause de différer. On retournait au cloître après none, pour s'entretenir de choses utiles et édifiantes. Là, le sacristain donnait à chacun de l'encre, du parchemin, des plumes, de la craie, des livres, soit pour lire, soit pour copier. Le cuisinier pareillement leur distribuait des légumes, du sel, et le soir après souper ils recevaient encore un pain bis, *tortam*, et retournaient dans leurs cellules.

Cap. 31. Ils ne se servaient point de signes pour suppléer à la parole comme dans la plupart des monastères, « parce que vivant seuls, dit notre auteur, ils n'ont besoin d'aucun artifice pour communiquer leurs pensées, et que d'ailleurs ils croient la langue l'instrument le plus naturel et le plus convenable pour cette fonction. » Ainsi, lorsqu'ils avaient quelque chose de nécessaire à dire, ils le faisaient de vive voix et en peu de mots.

Cap. 33. Les jeûnes étaient continus comme dans la Règle de Saint-Benoît, depuis le 14 de septembre jusqu'à Pâques. Pendant le reste de l'année ou jeûnait trois jours seulement chaque semaine.

A Le dîner consistait en des œufs ou des légumes que chacun apprêtait soi-même lorsqu'il mangeait dans sa cellule. Au réfectoire, où l'on se rassemblait les jours de fête, on ajoutait du frowage et des fruits.

Cap. 58. On usait rarement de remèdes, à l'exception du cautère et de la saignée. Celle-ci, nommée *minutio*, se pratiquait cinq fois l'année en des temps marqués. Ceux qui voulaient s'en dispenser profitaient des mêmes soulagements qu'on accordait aux autres pendant trois jours consécutifs.

Cap. 28. Les habits et les meubles étaient pauvres. C'étaient, entre autres, des peaux pour les couvertures de lit, et des pelisses à cause du grand froid des montagnes. « Car, dit Guigues, c'est à nous particulièrement, entre les moines, qu'il convient de porter des vêtements grossiers et d'exprimer dans tout ce qui est à notre usage la pauvreté et l'humilité. »

Cap. 12, 15, 14. Lorsqu'un frère était dangereusement malade, on commençait par lui administrer l'extrême-onction, ensuite on lui essayait le visage, et chacun venait lui donner le baiser comme pour lui dire adieu. Cela fait, il recevait le viatique. Dès qu'il entra en agonie, on l'étendait sur la cendre. Le jour de son enterrement, la communauté mangeait au réfectoire comme un jour de fête.

Cap. 77. Les fugitifs, lorsqu'ils revenaient et donnaient des marques d'un sincère repentir, étaient reçus, mais au dernier rang, ou bien on leur permettait de passer dans un autre ordre.

Cap. 4, 14. Il n'y avait d'autre argenterie dans l'église que le calice et un chalumneau pour prendre le précieux sang à la communion. Le prêtre hebdomadaire disait une messe pendant la semaine pour tous les bienfaiteurs du monastère, pour les habitants du lieu et pour les défunts. « Car, on dit ici rarement la messe, ajoute l'auteur, parce qu'on s'y attache principalement au silence et à la retraite. »

Cap. 36. On ne permettait l'entrée du chœur à aucun étranger qu'aux religieux, et eux seuls pouvaient coucher dans la maison d'en haut. Les laïques couchaient dans la maison d'en bas. C'était celle où demeuraient les frères convers ayant à leur tête le procureur pour les conduire. Le prêtre y descendait de temps en temps, et c'était le plus loin où il pouvait s'étendre. Car il ne lui était pas permis de sortir des bornes de la Chartreuse.

Cap. 78, 79. Le nombre des religieux de chœur était fixé à treize, celui des convers à seize. Guigues conseille à ses successeurs de diminuer encore ce petit nombre si les facultés du monastère ne sont pas suffisantes pour l'entretenir, plutôt que de recourir à la nécessité de mendier et de vaguer. « Car nous avons en horreur, dit-il, la coutume d'aller de côté et d'autre et de quêter, comme très-dangereuse; c'est avec douleur que nous la voyons établie chez plusieurs personnes dont nous louons d'ailleurs la sainte manière de vivre, et cela sous prétexte de charité pour avoir de quoi donner aux servants. »

Tels sont les principaux articles des coutumes de la Grande-Chartreuse rédigées par Guigues. Le ton dont il s'explique d'un bout à l'autre est plutôt celui d'un historien que d'un législateur. Content de rapporter ce qui s'observait dans la Grande-Chartreuse, il ne paraît pas vouloir assujettir les autres maisons aux mêmes usages, sans doute parce que, n'ayant aucune juridiction sur elles, il croyait devoir laisser aux supérieurs locaux le soin d'en faire autant de lois pour ceux qui leur étaient soumis. Du reste en proposant la lettre, il a toujours soin d'en montrer l'esprit en peu de mots et d'ennoblir jusqu'aux plus minces pratiques du cloître par des vues puisées dans les sources les plus pures de la morale chrétienne. Nous venons

d'en donner des exemples. Pour connaître à quel point ces coutumes de Guigues furent respectées par les anciens Chartreux, malgré les altérations qu'elles souffrirent dans la pratique, il est à propos de rapporter le décret que l'ordre fit à ce sujet dans le chapitre tenu l'an 1259. « Quoiqu'on ait fait, y est-il dit, quelques changements quant à l'observance dans les coutumes de D. Guigues, néanmoins le chapitre ordonne que chaque maison les conserve sans rien changer au texte, et que, si l'on en a rayé quelque endroit, il soit au plutôt rétabli (Oudin, *Script.*, t. II, p. 1133). Ordonne en outre qu'à chaque année bissextile on en fera la lecture en communauté, afin que tous apprennent par là combien nous sommes déçus de la perfection de nos premiers pères. » Ce fut sans doute pour se conformer à l'esprit de ce décret que D. Grior, prieur de la Chartreuse du mont Saint-Jean, près de Fribourg, les mit à la tête de son recueil des anciens et nouveaux statuts des Chartreux, imprimé l'an 1510 à Bâle, chez Amerback, en un gros volume in-folio. Cette édition (2), extrêmement rare aujourd'hui, renferme de plus les privilèges de l'ordre, précédés, ainsi que les statuts, d'un ample répertoire ou table des matières. Non content de redonner le texte des coutumes de Guigues dans sa pureté originale, l'auteur du premier volume des *Annales des Chartreux*, publié l'an 1683 à la Correrie, a jugé à propos d'y joindre un Commentaire, dans lequel il les compare avec les règlements qui ont été faits depuis. Enfin, en 1703 D. Innocent Masson renouvela l'édition de 1510 avec une préface et des remarques de sa façon, à Paris, chez Dezallier, dans un volume in-folio dont le titre est : *Disciplina ordinis Carthusiensis in tres libros distributa.*

5° Guigues composa la Vie de saint Hugues (BOLL. 1<sup>er</sup> Apr., p. 37), premier du nom, évêque de Grenoble, le père, le protecteur, l'ami et même pendant quelque temps le compagnon des solitaires de la Grande-Chartreuse. Dès que l'illustre prélat eut quitté la terre, notre auteur souhaite que quelque plume habile fit connaître au public ses vertus. Mais, quoique fortement sollicité par Hugues II, successeur du premier, et par l'évêque de Maurienne, d'entreprendre lui-même cet ouvrage, il n'osa, dit-il, s'en charger, tant il croyait la matière au-dessus de ses forces. Il fallut un ordre exprès du pape Innocent II pour lever ce scrupule. Par sa lettre datée de Pise le premier de mai de l'an 1131, ce pontife lui manda, qu'ayant appris le détail de la vie de Hugues et les merveilles que Dieu opérât par son intercession, il avait jugé à propos, de l'avis des archevêques, évêques et cardinaux assemblés en concile dans cette ville, d'ordonner qu'il fût honoré d'un culte public, et d'assigner le jour de sa fête à celui de sa mort : « En conséquence, ajoute-t-il, nous vous enjoignons, instruit comme vous êtes de tout ce qui concerne la personne de ce prélat et des miracles qui ont manifesté sa sainteté, de mettre ce que vous savez au-dessus par écrit, pour l'édification de la postérité. »

Telle était la soumission de Guigues pour les volontés du Saint-Siège, que ni le préjugé où il était de son incapacité, ni les infirmités dont il se trouvait accablé, ne lui permirent d'en éluder ou même d'en différer l'exécution. Il prit aussitôt la plume, et envoya, dans la même année, au pape, la première partie de son travail, c'est-à-dire l'histoire de la vie du saint telle que nous l'avons dans Surius et Bollandus. Il restait encore à traiter de ses miracles. Nous ne savons s'il a rempli cet objet; du moins il n'en subsiste plus de vestige.

(2) Il est bon d'avertir que tous les exemplaires de cette édition ne sont pas complets. Dans les uns, comme, par exemple, dans celui de Saint-Germain

A 4° Guigues composa des méditations dont le mérite a fait multiplier les éditions; elles furent imprimées et réimprimées à Anvers l'an 1550, l'an 1554 et l'an 1589, chaque fois en un volume in-24, lequel, outre ces méditations, renferme celles de Guillaume de Saint-Thierry. Le même recueil fut remis sous presse à Paris, en 1600, dans un format plus petit. On joignit à l'écrit de Guigues, dans une quatrième édition qui parut à Munich, l'an 1685, deux autres opuscules, l'un de saint Eucher de Lyon, l'autre de saint Martin de Brague. Enfin, ces méditations ont été placées dans les trois grandes Bibliothèques des Pères. (*Bibl. PP. Paris.*, suppl. t. 1, pag. 787; *Colon.* t. XII; *Lugd.* t. XXII, pag. 1104.)

L'auteur les a distribuées en vingt chapitres, dont chacun, à l'exception des trois derniers qui forment des discours suivis, consiste en pensées détachées, mais relatives à un même sujet. Ces pensées, B courtes, nobles et solides, sont exprimées avec force et onction. Guigues s'attache également, dans cet ouvrage, à convaincre l'esprit et à toucher le cœur.

Le P. Labbe (*Bibl. mss.* suppl. 8) dit avoir vu, dans la bibliothèque des Chartreux de Paris, un manuscrit qui contient cent méditations de Jean de Sotorien, avec un pareil nombre de celles du vénérable Guigues. Le manuscrit n'y existe plus; mais il y a bien de l'apparence que les méditations de Guigues sont les mêmes que celles dont nous venons de rendre compte.

C'est ici que se termine la liste des écrits sincères de notre auteur qui ont passé jusqu'à nous. Ils sont en petit nombre; mais ils suffisent pour justifier les éloges qui ont été donnés de tout temps à la beauté du génie et à l'excellence de la piété de Guigues. On y aperçoit en effet de très-beaux sentiments, un certain air de noblesse, et de ces traits vifs et perçants que saint Bernard (ep. 1) admirait dans les lettres qu'il reçut de lui, et dont on ne voit de traces que dans les réponses de ce saint. La liberté avec laquelle il s'élève contre les abus de la cour de Rome en écrivant au cardinal Haimeric, montre une âme élevée au-dessus des préjugés de son siècle et incapable de déguiser la vérité. Il fut le seul qui osa blâmer ouvertement l'usage que faisait le pape Innocent des armes temporelles pour la défense de sa cause. Sa morale est puisée dans les grands principes de la religion. Les applications qu'il fait de l'Écriture sont fréquentes et presque toujours heureuses. Sa diction n'est pas la même dans tous ses écrits; elle est plus correcte dans ses lettres, parce qu'elles étaient adressées à des personnes instruites; ailleurs elle est plus négligée. On doit lui pardonner les expressions barbares qu'il emploie quelquefois dans le recueil des coutumes de son ordre. Des termes plus recherchés n'eussent pas été aussi facilement entendus de tous ceux à l'édification desquels D cet ouvrage était consacré.

### § III. — *Scripta supposititia.*

Nous n'hésitons point de mettre à la tête des œuvres supposées de notre auteur un écrit que le public cependant ne semble plus lui contester, et qui réellement est digne de sa plume à plusieurs égards; c'est la célèbre lettre aux Chartreux du Mont-Dieu sur l'excellence et les devoirs de la vie solitaire. Avant dom Mabillon, les critiques en faisaient honneur tantôt à saint Bernard, tantôt à Guigues, tantôt à Guillaume de Saint-Thierry. Mais ce savant l'a revendiquée au dernier par des preuves qui ont réuni tous les suffrages de son temps (BERN. *Opert. cur.* vol. II, præf. in hunc tract., p. 196). Dom Martène est venu depuis, et s'est déclaré pour Guigues avec le même succès, en sorte qu'il a entraîné

des Prés, on chercherait inutilement l'ouvrage de Guigues; dans d'autres manquent les privilèges de l'ordre.

Jusqu'à ce jour tous les gens de lettres dans son opinion. Cependant les raisons dont il l'appuie sont plus spécieuses que solides, et pour les anéantir d'un trait de plume, il suffirait d'observer que la lettre en question est adressée non pas à Geoffroi, premier prieur du Mont-Dieu, mais à Haimon, qui lui succéda en 1144, c'est-à-dire huit ans après la mort de Guigues. Il est surprenant que dom Martène et ceux qui l'ont suivi ne se soient pas aperçus de cet anachronisme, sur lequel dom Mabillon les avait prévenus. Il ne l'est pas moins que nul d'entre eux n'ait senti combien les éloges que l'on donne à la vie des Chartreux, dans cet écrit, sont mal assortis aux sentiments et au langage de notre auteur. Comment, par exemple, a-t-on pu supposer à Guigues ce début ? *Fratribus de Monte-Dei orientale lumen et antiquum illum in religione Ægyptium fervorem tenebris occiduis et Gallicanis frigidibus inferentibus.... occurre et concurre in gaudio sancti Spiritus anima mea.... Auditur auris audieramus, nec credebamus, legebamus in libris et mirabamur de antiqua vitæ solitariæ gloria.... cum subito invenimus eam in campis silvæ, in Monte-Dei.* Reconnait-on là celui qui avait coutume de s'intituler, dans ses lettres, *l'humble prieur des pauvres Chartreux* ; qui se croyait indigne, lui et les siens, de toute louange, et qui regardait comme la plus dangereuse des tentations celle qu'il était obligé de recevoir ? Est-ce encore le prieur de la Grande-Chartreuse qui parle ainsi de sa maison : *Salva per omnia Carthusiæ debita sanctitate et cum omni laude prædicanda reverentia ?* Ajoutons un dernier trait qui montre, avec la même évidence, que cette pièce est étrangère à Guigues. L'auteur, dans le prologue, dit qu'il avait fait un voyage au Mont-Dieu. Or, les statuts de la Grande-Chartreuse, rédigés par Guigues, défendent au prieur de passer les limites de la montagne. Est-il vraisemblable que Guigues ait enfreint une loi que ses prédécesseurs avaient si religieusement observée et que lui-même venait de renouveler ?

Ces remarques nous dispensent d'entrer dans la discussion des preuves tirées, de part et d'autre, de l'autorité des manuscrits. Il y a des exemplaires pour Guigues, il y en a pour Guillaume, et quelques-uns qui ne désignent l'auteur que par la lettre initiale W, commune aux noms de nos deux écrivains. Les der-

A nières ne décident rien ; mais entre les seconds celui de l'abbaye de Signi, où Guillaume finit ses jours, mérite d'autant plus de considération que c'est en ce lieu surtout qu'a dû se conserver le souvenir de ses véritables écrits.

Un autre ouvrage que nous croyons devoir également refuser à notre auteur est un traité moral, en forme de lettre, qui se rencontre dans toutes les éditions de saint Augustin et de saint Bernard. Il est intitulé dans les premières *l'Echelle du Paradis*, et dans les dernières *l'Echelle du cloître*. D. Mabillon a fait voir (BERN. Op. vol. II, p. 314) qu'il n'appartenait ni à l'un ni à l'autre de ces Pères, mais à un Guigues, chartreux, suivant cette inscription qu'il porte dans un manuscrit de la Chartreuse de Cologne : *Epistola domni Guigonis ad fratrem Gervasium de vita contemplativa* ; et ensuite : *dilecto fratri suo Gervasio frater Guigo, delectari in Domino.* Reste présentement à savoir si c'est le premier ou le second des deux Guigues qui ont gouverné la Grande-Chartreuse. Dom Mabillon ne prononce rien là-dessus. Mais voici des raisons qui nous paraissent suffisantes pour décider en faveur du second. D'abord, cette lettre renferme plusieurs pensées et plusieurs expressions empruntées de saint Bernard, comme tout homme, versé dans la lecture de ses écrits, peut s'en apercevoir en la lisant. De plus, lorsqu'elle fut écrite, il devait y avoir d'autres Chartreuses que la grande, puisqu'elle suppose que Gervais, à qui elle fut envoyée, était lui-même Chartreux. Cependant l'auteur la composa dans les premières années de sa conversion. Car, non-seulement, il mande à son confrère qu'il lui dédie les prémices de son travail, mais il s'annonce lui-même comme une plante nouvellement édifiée dans la solitude. *Hæc nostri laboris initia tibi primitus offero ut novellæ plantationis primitivos fructus colligas.* Ce n'était donc pas ce même Guigues sous le gouvernement duquel furent fondées les premières colonies de l'ordre. Nous pourrions ajouter une troisième raison, mais elle trouvera mieux sa place à l'article de Guigues II. C'est au même article que nous réservons à prouver que Duchesne a pris un des Guigues pour l'autre, en donnant au premier un traité *Des quatre degrés spirituels*, et un opuscule *De la vérité et de la paix* (Bib. Clun., pag. 112, not.)

## NOTITIA ALTERA.

Opp. S. Bernardi edit. MABILL., not., pag. xv.

Guigo I, cognomento de Castro, natione Gallus, patria Delphinus, nativitate Valentinensis, Carthusiæ majoris a B. Brunone prior generalis quintus, Bernardo charissimus, ut constat tum ex epist. 11, tum ex lib. III Vitæ S. Bern., cap. 1, vir insignis modestiæ, uti suis se ipse coloribus depinxit in quadam epistola ad Petrum Cluniac. (exstat lib. I Epist. Petri Ven. ord. 25) : *Petimus, inquit, per eam qua in nos indignos vestra fervent viscera dilectionem, ut quando nostræ exiguitati vestra scribere dignatur serenitas, ita de propria cogitetis ædificatione, ut infirmitatem nostram periculosa non insetis elatione. Et illud præ omnibus et super omnia quæsumus, et defixis in terram genibus obsecramus, ne vilitatem nostram PATRIS nomine dignum ulterius aestimetis. Satis et superatis est, si frater, si amicus, si filius appellerit, qui nec servi nomine dignus habetur. Quo quidem exemplo ipse Venerab. Petrus ad Bernardum scribens postmodum usus est, ut videre licet epist. 388 ; uterque forsitan æmulatus Bernardum epist. 72. Scripsit vero et ipse plura, quibus, inquit Tri-*

D themius, nomen suum immortalitate donatum est; nempe *Vitam S. Hugonis Gratianopolitani episcopi, quæ Innocentio II dicata reperitur apud Surinm tomo II, die 1 Aprilis : Meditationes, quæ exstant in Biblioth. PP. Tractatum de veritate et pace, ms. in biblioth. Carthusiæ Coloniens. Institutorum Carthus. lib. unum, item librum De contemplatione, epistolæque varias, ex quibus quatuor hic habes tomo VI, aliis a me post Horstium inutili diligentia perquisitis. Cum enim ea de re scripsissem ad reverendissimum P. D. Joannem Pegon, priorem Carthusiæ Majoris atque ordinis generalem, hoc ab eo responsum habere merui, nimirum post sex incendia, quæ sacra illa domus ab incunabulis passa est, vix quidquam superesse instructissimæ illius mss. supellectilis quam majores sui summa cura et diligentia adornaverant. Tributur etiam eidem Guigoni lib. de Scala claustralium, relatus tomo V. Nec omittendum quod de illo refert Trithemius, scilicet quod epistolas S. Hieronymi nimio scriptorum vitio depravatas diligenti studio ad veritatis limam emenda-*